



## Déclaration du SNES-FSU et du SNUipp-FSU à la CAPA du 26.01.2022

Nous sommes réuni.es aujourd'hui pour la **première CAPA de l'année**. L'occasion pour nous de nous souhaiter collectivement des vœux optimistes, des vœux de retour à un dialogue social effectif et régulier, des vœux de respect des personnels à tous les niveaux, des vœux de conditions de travail n'entachant pas la santé.

Cette CAPA se réunit une nouvelle fois en visio conférence, dans un **contexte sanitaire** source d'inquiétudes pour la population, levier pour le gouvernement qui en profite pour entraver les libertés et piétiner les droits des travailleuses-eurs.

Nous l'avons dit dans cette même instance l'année dernière, la crise que nous affrontons nécessite une réorientation radicale de la politique en direction des services publics, afin de pouvoir accueillir dignement une population déjà très fragilisée et reconstruire une économie plus juste et plus respectueuse.

Cela doit passer par des **recrutements et un investissement** massifs, d'urgence, afin que « l'École ouverte » passe d'effet d'annonce à réalité, d'une École ouverte à moitié vide à une École sécurisée avec suffisamment de personnels formés pour enseigner, accompagner, aider, organiser.

**Pour les psyEN**, dans une période où les besoins d'aide et de prise en charge sont criants, elles et ils se trouvent confronté.es à une obligation vaccinale incohérente avec la réalité de nos fonctions, qui bouscule la profession et fragilise des personnels déjà sous tension.

Tandis qu'à tous les étages du système scolaire les difficultés s'accumulent, les psyEN n'échappant pas à la règle générale, se trouvent **empêché.es d'exercer leurs missions** et de travailler de façon cohérente avec les équipes, les familles, les élèves. Impossible de répondre aux demandes qui se multiplient sous l'effet de la crise, les **emplois du temps débordent et les absences régulières** rendent impossible une organisation anticipée. Notre quotidien de psyEN et celui des équipes dans lesquelles nous travaillons consiste en une **gestion permanente d'urgences dans un stress perpétuel**. Les actions de prévention ont complètement disparu, ce qui aggrave les difficultés et accroît les inégalités.

Pendant ce temps, la MDPH et la CDOEA continuent de nous fixer des dates limites impossibles à tenir comme si tout était normal. Non, **nous ne pourrions pas respecter ces contraintes** et demandons à notre employeur de nous soutenir en ce sens. Nous ne pouvons pas assumer des années durant un travail sur des secteurs non pourvus en psyEN, avec de plus en plus d'élèves en

souffrance, un travail dans un contexte pressurisé, source d'**épuisement** et de dégradation de notre santé. Nous réitérons nos demandes urgentes de **recrutement** sur les postes restés vacants, de formations et de **supervision** pour l'ensemble des collègues.

La question des **frais de déplacement** non perçus reste elle aussi entière pour les EDA comme pour les EDO.

**Dans le premier degré**, malgré une arrivée cette année de psychologues non titulaires projetés sur des secteurs sans dispositif d'accompagnement et de formation, le compte n'y est pas, la profession souffre et cela a des répercussions sur les usagers du service public d'éducation. Les psyEN intervenant en **éducation prioritaire** ont du mal à percevoir la part d'indemnité REP ou REP+ qui leur est due et attendent de vos services qu'ils sollicitent systématiquement les IEN à ce propos. Concernant les **détachés**, des difficultés demeurent. L'oubli de l'ensemble des psyEN éligibles à la **classe exceptionnelle 2021** par la DSDEN 13 est inadmissible, quelles qu'en soient les raisons ; cela ne serait pas arrivé si les commissions paritaires n'avaient pas été sacrifiées, aujourd'hui nous attendons toujours des réponses effectives et l'assurance que cela ne se produira plus jamais. Par ailleurs, les personnels qui arrivent en **fin de première période de détachement** doivent être interrogés afin d'émettre un choix pour une nouvelle période de détachement pour 5 ans, un retour dans le corps des PE ou une intégration dans le corps des psyEN.

**Dans le second degré**, le constat est identique : des **conditions de travail** toujours plus difficiles et des moyens qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'an dernier aucun titulaire n'est entré sur l'académie alors que les besoins sont là et qu'il devient de plus en plus **difficile de recruter** des personnels. Sur le terrain, nous constatons que **la pandémie a des conséquences** sur le bien-être et l'équilibre de nombreux-ses adolescent.es. Face à l'accroissement des effectifs, à la multiplication des élèves relevant de l'inclusion, à l'angoisse générée dès l'entrée en 2nde par la réforme du lycée, à l'opacité de la procédure Parcoursup, les psy-En sont très sollicités. De plus, depuis la mise en place de la loi relative à « **la liberté de choisir son avenir professionnel** » qui transfère la compétence d'élaboration et de diffusion de la documentation d'orientation aux régions, l'accès à une information claire, adaptée aux collégiens et lycéens, est devenu un frein supplémentaire. C'est un problème pour les élèves et les familles mais aussi pour les PsyEN et les équipes éducatives, qui ne peuvent plus s'appuyer sur une information fiable régulièrement mise à jour. Alors que les C.I.O sont encore et toujours menacés, c'est à une véritable **rupture d'égalité d'accès à l'information sur l'orientation** que nous assistons.

**Concernant l'avancement**, nous signalons plusieurs erreurs au sujet des **ASA**. Des psyEN EDA et EDO ont constaté et signalé que ces avantages spécifiques n'avaient pas été pris en compte, les services du rectorat n'ayant pas connaissance des secteurs d'intervention des personnels. Nous demandons que les IEN et DCIO soient contactés systématiquement par vos services pour qu'ils et elles transmettent ces informations chaque début d'année.

Par ailleurs, nous demandons que nous soient communiquées les **barres d'accès** à la hors-classe, à la classe exceptionnelle pour les 2 viviers et à l'échelon spécial : ces données anonymisées ne constituent pas une rupture de confidentialité sur des situations individuelles plus que ne le fait la publication d'une liste de promu-e-s au bulletin académique.

Pour ce qui concerne notre **ordre du jour**, les documents fournis par les services, que nous remercions, nous permettent de situer chaque cas individuel dans le **cadre collectif** qui est celui que nous défendons et que la Loi de « transformation de la fonction publique » maltraite. Pour mener ce travail à son terme, nous aurions besoin de connaître également le **nombre de recours gracieux** et le nombre d'avis modifiés lors de cette première phase.

Au regard de la taille du corps, nous n'avons que **3 dossiers** de contestation, nous pensons que la teneur du courrier qui précise « après un examen attentif de votre dossier... » a un effet dissuasif pour nos collègues.

Un cas relève d'un 2eme RV de carrière.

Deux cas relèvent d'un 3<sup>ème</sup> RV, dont l'enjeu est bien plus marqué puisque l'avis s'inscrit dans la durée. Ces collègues, pour lesquelles l'avis final est en complète incohérence avec les avis premiers, semblent faire les frais d'une **politique des quotas que nous dénonçons** fortement. Nous attendons de notre administration que ces situations soient revues dans le **respect de l'engagement** des personnels, en tenant compte des raisons qui les motivent à saisir la CAPA et en tentant de rétablir le déséquilibre constaté au sein des autres CAPA, au détriment des femmes.

Entre l'oubli des détaché.es pour la classe exceptionnelle et les aberrations constatées au niveau des avis émis, nous restons convaincu.es que la disparition des CAPA et CAPD a profondément réduit les droits des personnels et détérioré le traitement des questions de carrière.

Pour l'ensemble des raisons énoncées dans cette déclaration, les personnels étaient de façon très massive dans la rue le 13 janvier et le seront à nouveau le 27 pour y revendiquer de meilleurs conditions salariales.

Les commissaires paritaires de la FSU pour la CAPA PSYEN Aix-Marseille.